



PROTOCOLE EXPERIMENTAL DE
DECENTRALISATION SUR LE PATRIMOINE
SIGNE ENTRE L'ETAT ET LA REGION
MIDI-PYRENEES
2003-2007



RAPPORT D'EVALUATION

**ET PRECONISATIONS POUR UNE NOUVELLE
POLITIQUE PATRIMONIALE CONCERTEE A L'ECHELLE REGIONALE**



Octobre 2007



Union Régionale des CAUE de Midi-Pyrénées

Rapport réalisé dans le cadre de la Convention d'objectifs pluriannuelle signée entre le Conseil Régional Midi-Pyrénées, l'Etat et l'Union Régionale des CAUE le 5 décembre 2003

<u>PREALABLE</u>	<u>3</u>
LE CONTEXTE.....	3
LE CHAMP DE L'EVALUATION	4
LA METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	4
DES JOURNEES THEMATIQUES DE REFLEXION	5
<u>I - FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF ET MISE EN OEUVRE</u>	<u>6</u>
1 - LE DISPOSITIF GENERAL.....	6
2 - LES PARTENARIATS	8
3 - LES TERRITOIRES	10
4 - LES EQUIPES TECHNIQUES	13
<u>II - EVALUATION DES ACTIONS CONDUITES.....</u>	<u>15</u>
1 - VOLET 1 – CONNAISSANCE DU PATRIMOINE	15
2 - VOLET 2 - VALORISATION DU PATRIMOINE	23
3 - VOLET 3 – CONSERVATION ET SAVOIR-FAIRE	27
4 - TRANSVERSALITE DU DISPOSITIF	29
<u>III – PRECONISATIONS</u>	<u>30</u>
1 – CONSOLIDER LE PARTENARIAT	30
2 – DES DEMARCHES DE CONNAISSANCE PROGRESSIVES ET MIEUX ADAPTEES AUX BESOINS DES TERRITOIRES.....	31
3 – VALORISER LE PATRIMOINE.....	34
4 – CONNAISSANCE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	35
5 – TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE ET FORMATION.....	36
6 – TROIS DEMARCHES TRANSVERSALES POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES.....	39
<u>IV – CONCLUSIONS</u>	<u>42</u>
<u>V – ANNEXES</u>	<u>43</u>

LISTE DES ANNEXES

PREALABLE

Toutes les annexes mentionnées dans ce document sont en libre consultation à l'Union Régionale des CAUE de Midi-Pyrénées.

Le contexte

Le 9 juillet 2003, la Région Midi-Pyrénées a signé avec l'Etat, un Protocole expérimental de décentralisation dans le domaine du patrimoine (document en annexe III.1). Cette démarche s'inscrit dans le dispositif d'expérimentation ouvert par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002.

Le Protocole d'une durée de trois ans, porte sur trois volets :

- Volet 1: Favoriser une meilleure connaissance du patrimoine
- Volet 2: Contribuer à la valorisation du patrimoine par la création d'une ligne éditoriale
- Volet 3: Inciter à la conservation du patrimoine par la formation à l'utilisation de savoir-faire spécifiques

Ce cadre contractuel s'est traduit par des conventions avec les Conseils Généraux et les CAUE de quatre départements (Ariège, Lot, Tarn et Tarn-et-Garonne) qui se sont mises en place de mai 2004 à juillet 2005.

Parallèlement, l'Union Régionale des CAUE (URCAUE) s'est engagée à assister la Région et l'Etat dans la mise en œuvre des trois volets du protocole. Une convention d'objectifs pluriannuelle signée entre les trois partenaires le 5 décembre 2003 précise le cadre des missions de l'URCAUE (annexe III.2).

Suite à l'ordonnance d'août 2004 qui ouvrait les portes à la décentralisation du SRI, le cabinet Objectif Patrimoine a été recruté par la Région pour mener une réflexion sur les nouvelles politiques de la Région en matière de patrimoine. Le bureau d'étude, qui devait également définir les contours du volet 3 sur la formation aux métiers de restauration, a fait des propositions de mise en œuvre pour une nouvelle politique en mars 2005.

En fin d'année 2006, les travaux du Protocole étant bien avancés, le Conseil Régional a souhaité s'appuyer sur celui-ci pour enrichir ses réflexions sur les nouvelles politiques patrimoniales. Un dispositif d'évaluation a été mis en place au sein de l'URCAUE. Une chargée de mission a été recrutée pour une durée d'un an afin de mener à bien cette évaluation du Protocole et faire des préconisations pour les politiques régionales.

Pour élargir la réflexion à l'ensemble des acteurs patrimoniaux de Midi-Pyrénées, la Région a organisé le 7 mars 2007 une grande concertation sur le thème du patrimoine. Ces "Ateliers du patrimoine" ont contribué à enrichir le débat au côté des enseignements du Protocole Expérimental (sur lesquels porte ce rapport) et de l'étude d'Objectif Patrimoine.

Les nouvelles politiques régionales en matière de patrimoine ont été présentées le 13 septembre 2007 à l'Hôtel de Région.

Le champ de l'évaluation

L'évaluation portait sur tout le dispositif du protocole expérimental de décentralisation sur le patrimoine.

Le tableau suivant précise l'engagement pris sur chacun des volets par les maîtres d'œuvre du protocole.

Départements	Maîtrise d'ouvrage	Maître d'œuvre	Volets pris en charge selon les conventions		
			Volet 1	Volet 2	Volet 3
Ariège	CG 09	CAUE 09	x	x	x
Lot	CG 46	CG 46	x	x	
		CAUE 46	x	x	x
Tarn	CG 81	CAUE 81	x	x	x
Tarn-et-Garonne	CG 82	CAUE 82	x (appui technique)	x	x
		CPIE Midi Quercy	x		

La prise en charge a donc été variable d'un CAUE à l'autre, se limitant dans certains cas à un appui technique.

Il faut signaler le cas un peu particulier du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) du Pays Midi-Quercy en Tarn-et-Garonne qui a pris en charge la partie inventaire sur des financements hors Protocole.

Il est important de préciser que pour répondre aux attentes des territoires, certaines équipes ont été amenées à explorer de nouveaux champs ou des volets qui n'étaient pas prévus à l'origine dans le protocole. C'est le cas, par exemple, du CAUE du Tarn et du CPIE Midi-Quercy (avec l'appui du CAUE de Tarn-et-Garonne) qui ont travaillé sur le lien entre inventaire et documents d'urbanisme ou du CAUE de l'Ariège qui a contribué à l'élaboration de documents d'aménagement pour les territoires (exemple de la Charte architecturale et paysagère sur la vallée de la Barguillère).

L'évaluation a donc bien pris en compte toutes les expériences entreprises dans le cadre de ce protocole expérimental.

La méthodologie de l'évaluation

L'évaluation a été suivie par un Comité réunissant, sur l'initiative de la Région, la DCAV, la DRAC, les quatre Conseils généraux, les quatre CAUE engagés dans le protocole et l'URCAUE. Un groupe de pilotage plus restreint composé des quatre CAUE et du délégué régional de l'URCAUE a encadré l'opération.

Un cahier des charges ainsi qu'une première liste de questions évaluatives ont été élaborés dans le cadre de ce groupe de pilotage. La liste des indicateurs quantitatifs et qualitatifs a ensuite été complétée par le chargé de mission et validée par l'ensemble du Comité de suivi le 17 janvier 2007.

Le travail d'évaluation s'est déroulé selon les cinq étapes suivantes et dans la perspective de mise en œuvre des nouvelles politiques régionales:

Phase I: Recensement des expérimentations

Enquête auprès des acteurs, recensement et analyse des résultats des expériences conduites dans les quatre départements et au niveau régional en vue de valoriser les actions représentatives.

-> Elaboration de fiches de synthèse par département

Phase II: Méthodologie et outils évaluatifs

Affiner la méthodologie et les indicateurs d'évaluation esquissés par le groupe de pilotage.

-> Elaboration des tableaux quantitatifs et d'un questionnaire qualitatif.

Phase III: Evaluation du dispositif

Réaliser un bilan et une évaluation de l'ensemble des actions au regard des critères d'évaluation. Enquête quantitative (efficacité du dispositif) et qualitative (pertinence du dispositif).

-> Rapport d'évaluation

Phase IV: Préconisations

Mettre en exergue les principaux résultats et enseignements du protocole utiles pour la définition d'une politique régionale concertée du patrimoine.

-> Mise en place d'un groupe de travail et préconisations

Phase V: Mise en oeuvre

Recommandations pour la mise en œuvre éventuelle des préconisations

Le cahier des charges de l'évaluation précisant les attentes des partenaires, les finalités et objectifs de celle-ci est disponible à l'URCAUE.

Des journées thématiques de réflexion

Durant l'évaluation (phase III), l'URCAUE a mis en place un groupe de travail patrimoine (composé des 4 CAUE, du Conseil Général du Lot et du CPIE du Pays Midi-Quercy) et a proposé d'animer des journées de travail sur des thématiques transversales. Celles-ci ont permis d'ouvrir la réflexion à tous les CAUE de Midi-Pyrénées qui le souhaitent ainsi qu'à d'autres partenaires intéressés par ces échanges (le Pays Midi-Quercy). Les services de la Région Midi-Pyrénées (DCAV) ont été invités à participer à ces journées.

Quatre groupes de travail (GDT) ont été mis en place :

- GDT 1 : Outils et méthodologie
- GDT 2 : Patrimoine non protégé, formation et savoir-faire
- GDT 3 : Documents d'urbanisme et politiques de réhabilitation
- GDT 4 : Démarche(s) transversale(s) / Synthèse des préconisations

Ces journées thématiques ont permis de décloisonner le débat autour des trois volets initiaux du Protocole et de faire des propositions pour de nouvelles démarches transversales.

→ Comptes-rendus des groupes de travail - Annexe III.8

I - FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF ET MISE EN OEUVRE

1 - Le dispositif général

a - Départements engagés dans le dispositif

Sur les huit départements de la Région Midi-Pyrénées, six départements se sont montrés intéressés par cette expérimentation. Pour diverses raisons, notamment budgétaires, seuls quatre départements ont finalement été en mesure de conventionner dans le cadre du protocole expérimental : l'Ariège, le Lot, le Tarn-et-Garonne et le Tarn.

Tableau 1.1 Départements engagés dans le dispositif

Départements	Intéressés	Engagés
Ariège	1	1
Aveyron		
Gers	1	
Haute-Garonne		
Hautes-Pyrénées	1	
Lot	1	1
Tarn	1	1
Tarn-et-Garonne	1	1
TOTAL	6	4

b - Engagements financiers

Les tableaux ci-dessous illustrent la diversité des financements mobilisés autour du Protocole durant les trois années. Le montage financier du CPIE Midi-Quercy, bien qu'étant hors budget protocole, est à ce titre très intéressant à analyser, croisant des financements proprement culturels et des financements issus de lignes budgétaires sociales (mobilisés dans le cadre du projet d'insertion sociale).

Tableau 1.3 Récapitulatif des financements par département (hors CPIE*)

	URCAUE	Ariège CAUE	LOT		Tarn CAUE	Tarn-et- Garonne CAUE	Total	%
			CAUE	CG				
Europe				57 165	19 639		76 804	5,50
Etat	105 000	90 000	27 000	96 555	105 000	18 000	441 555	31,65
Région	105 000	108 000	27 000	96 555	105 000	12 000	453 555	32,51
Département		75 000		71 580	81 696	12 000	240 276	17,22
CAUE		15 000	30 000		131 770	6 000	182 770	13,10
Total	210 000	288 000	84 000	321 855	443 105	48 000	1 394 960	

*Le CPIE n'a pas été financé sur les crédits du Protocole expérimental

Sur la totalité du financement (Tableau 1.4 ci-dessous) on compte 55% de prise en charge par les partenaires signataires du protocole (Etat, Région), les autres 45% étant financés par les départements (20%), l'Europe (13%), les CAUE (10%) et deux autres partenaires locaux (1.5%).

Tableau 1.4 Récapitulatif des financements par département (CPIE inclus)

	URCAUE	Ariège CAUE	LOT		Tarn CAUE	Tarn-et-Garonne		Total	%
			CAUE	CG		CAUE	CPIE		
Europe				57 165	19 639		155 459	232 263	12,86
<i>Leader+</i>							100 121		
<i>FSE</i>							55 338		
<i>Feder</i>				57 165	19 639				
Etat	105 000	90 000	27 000	96 555	105 000	18 000	82 375	523 930	29,01
<i>DRAC</i>	105 000	90 000	27 000	96 555	105 000	18 000	19 884		
<i>Social/emploi</i>							62 491		
Région	105 000	108 000	27 000	96 555	105 000	12 000	28 223	481 778	26,68
<i>DCAV</i>	105 000	90 000	27 000	96 555	105 000	12 000			
<i>Environnement</i>		18 000							
Département		75 000		71 580	81 696	12 000	119 049	359 325	19,90
<i>ADT</i>				71 580					
<i>Culture</i>						12 000	51 504		
<i>Social/emploi</i>							67 545		
Pays Midi Quercy							24 047	24 047	1,33
Mairie de Caylus							1 626	1 626	0,09
CAUE		15 000	30 000		131 770	6 000		182 770	10,12
Total	210 000	288 000	84 000	321 855	443 105	48 000	410 779	1 805 739	

c - Création d'emploi

Plus de 30 contrats ont été signés dans le cadre du protocole (toutes catégories confondues : CDD, CDI, CES, CNE, CA) mais tous n'ont pas été maintenus. Certains d'entre eux ont été soit supprimés soit transformés en un contrat plus pérenne (CDD en CDI ou en CNE par exemple).

Au final ce sont 18 créations d'emploi encore en fonction en juin 2007 :

- 5 emplois en CDI (temps plein)
- 3 emplois en CDI (temps partiel)
- 2 emplois en CDD (temps plein)
- 2 emplois en CNE (temps plein)
- 6 emplois en contrats d'avenir (personnes en insertion) (temps partiel)

Pour en savoir plus, le tableau 1.6 (annexe III.6) présente l'évolution de la composition des équipes sur les trois années du protocole et met en évidence le nombre d'emplois créés, les mises à disposition (financées ou non par le protocole) et le nombre de stagiaires venus en renfort aux équipes (principalement sur le volet 1).

→ Tableau 1.6 Annexe III.6

d - Suivi et validation du Protocole

Des Comités de pilotage et des Comités techniques ont été mis en place au niveau régional ainsi que dans chaque département. Toutes ces réunions de suivi et de validation du Protocole sont listées dans l'annexe II « Etat des lieux du Protocole » (fiches de suivi de chaque département).

e - Animation et coordination régionale

Dès 2003 l'URCAUE a mis en place une commission patrimoine, rassemblant les huit CAUE de Midi-Pyrénées, chargée de mener à bien une réflexion globale sur les inventaires et leur valorisation dans les territoires. Le Protocole expérimental s'étant formalisé sur quatre départements seulement, la Commission a fait place à un groupe de travail plus restreint, constitué des quatre CAUE et du CPIE Midi Quercy. Le SRI (Service Régional de l'Inventaire), partenaire scientifique du Protocole, a également été invité à assister à ces journées de travail.

2 - Les partenariats

L'objectif du protocole visait à étendre la responsabilité des collectivités territoriales à de nouvelles fonctions et à tester la possibilité de répartir les compétences entre celles-ci afin d'en faciliter un partage harmonieux et d'assurer une meilleure lisibilité du rôle de chacun. Le partenariat a donc fait l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre de cette évaluation.

a - Contractualisation

Le protocole s'est appuyé à la fois sur des conventions tripartites Etat/Région/Département et sur des conventions particulières quadripartites signées avec les CAUE. De manière générale, il n'y a pas eu de contractualisation systématique de tous les partenariats mis en place dans le cadre du protocole. Ce constat peut apparaître logique dans le cadre d'un dispositif expérimental mais peut aussi expliquer certaines difficultés ressenties au niveau des équipes.

Le CAUE du Tarn a néanmoins souhaité formaliser certains de ses partenariats sous la forme de conventions avec :

- Le PNR du Haut Languedoc
- la Chambre de Métiers 81
- L'UDOTSI (en cours)
- L'Inspection académique
- La ville de Labruguière (en cours)
- L'association CLE

Le CPIE Midi-Quercy a également conventionné avec divers organismes départementaux (DDTE et archives départementales), avec le Pays Midi Quercy mais aussi avec diverses collectivités locales (Communauté de Communes TVA et certaines communes étudiées : Nègrepelisse, Saint-Etienne-de-Tulmont, Saint-Antonin-Noble-Val et Montricoux).

→ Fiches de suivi et de partenariat –Annexe II « Etat des lieux du Protocole »

b - Type de partenariat

Les partenariats financiers ont concerné surtout l'Etat, la Région et les départements. A l'exception du Pays Midi Quercy et de la commune de Caylus, les territoires (Pays et PNR) ainsi que les collectivités locales ne sont pas intervenues financièrement dans le dispositif.

Les partenariats scientifiques ont été assez limités. Mis à part l'ancien Service Régional de l'Inventaire (aujourd'hui Service Connaissance du Patrimoine : SCP) qui était un des partenaires principaux du Protocole, les autres partenariats scientifiques se sont limités aux services de l'Etat (Service Régional de l'Archéologie et certains Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine) ainsi qu'à l'Université du Mirail (partenariat sur le pan de bois dans le Tarn). Bien que ce type de partenariat soit extrêmement fructueux pour tous, il nécessite un investissement sur du long terme et est difficilement exploitable sur une expérimentation de trois ans.

Les partenariats techniques, plus ou moins nombreux et aboutis selon les départements, se sont développés à tous les échelons du territoire. Néanmoins l'échelon qui apparaît le plus fragile est paradoxalement celui qui aurait pu être le plus fructueux et le plus demandeur de partenariat : les Pays et les PNR. L'absence d'équipes (proprement culturelles ou non) et de projets culturels bien définis (ou en cours d'élaboration) sur certains territoires peut expliquer en partie ce déficit. Alors que ces actions devaient selon les termes du Protocole s'inscrire dans les projets culturels de territoires, on observe finalement peu de liens établis avec ceux-ci au démarrage des inventaires. Le partenariat récent et fructueux entre le CAUE de l'Ariège et le PNR des Pyrénées ariégeoises laisse néanmoins penser que cet échelon est idéal pour dérouler toute une politique cohérente sur le patrimoine.

La fragilité de ces partenariats a obligé certaines équipes à travailler à l'échelle communale, ce qui a tout de même occasionné une perte de temps considérable mais aussi un manque à gagner en terme de mutualisation et de cohérence territoriale.

Enfin certains partenariats techniques (conservations départementales, SDAP, CAUE) qui, -dans ce contexte nouveau de la décentralisation et d'une vision plus ouverte du patrimoine comme levier de développement territorial-, nous paraissent d'autant plus essentiels, tardent à se mettre en place. Néanmoins quelques expérimentations concrètes et fructueuses nous permettent d'espérer des avancées vers une gestion plus collégiale et cohérente du patrimoine. Prenons l'exemple de la commune de Labruguière dans le Tarn qui a mis en place une convention de participation aux réunions mensuelles réunissant service de l'urbanisme, SDAP et CAUE autour des dossiers sensibles, travaux et chantiers de la ville ancienne.

c - Objet du partenariat

De manière assez logique, on constate la prééminence des partenariats liés au volet « connaissance » (volet 1) sur les volets 2 et 3 (cf. tableau 1.8 Annexe III.6). Il est utile de préciser ici que les partenariats, liés davantage à la valorisation du patrimoine et à l'aménagement du territoire, se sont mis en place plus tardivement, une fois la connaissance du territoire acquise (c'est-à-dire dans le cours de la deuxième ou troisième année du protocole, certains en sont encore à leur balbutiements à l'heure où ce rapport est publié).

d - Perspectives à venir

De manière générale, l'évaluation a révélé un partenariat plutôt riche et prometteur. Mais il montre aussi un partenariat fragile, non seulement très récent mais tenant bien souvent à la volonté d'une ou deux personnes. La fin du protocole expérimental (pour certains en mai 2007) et le décalage avec la mise en place des nouvelles politiques régionales en 2008 pose la question délicate de l'avenir des équipes techniques et des partenariats établis. Il ne faudrait pas que l'élan qu'a suscité le Protocole ne retombe.

3 - Les territoires

Le Protocole devait également contribuer à la mise en place de politiques dynamiques en matière de patrimoine, tant dans les projets culturels de territoires (Pays ou Agglomérations) que dans les politiques d'urbanisme ou d'aménagement du territoire.

a - Choix du territoire et des communes étudiées

Le choix des territoires s'est opéré d'un commun accord entre les départements, les territoires présents sur les départements, le réseau des CAUE et les autres structures maîtres d'œuvres des opérations d'inventaire. Les territoires se sont imposés assez naturellement aux comités de pilotage mis en place à cette occasion.

Les critères de sélection ont été le plus souvent : une volonté politique forte, la place prépondérante du patrimoine dans les Chartes de Pays ou de PNR, la richesse du patrimoine sur le territoire, les études préalables existantes ou encore l'existence d'un territoire organisé.

Il est à noter que ces critères étaient rarement réunis au sein d'un même territoire d'étude et que l'existence ou non d'une cellule culture ou patrimoine, qui aurait pu relayer l'équipe inventaire auprès des acteurs locaux, a rarement été un facteur décisif dans le choix du territoire.

Il s'est avéré au fil du temps, que ces territoires n'étaient pas toujours demandeurs (même lorsque l'équipe technique était en place), ou en mesure de prendre en charge l'animation et la valorisation des connaissances. Certaines équipes inventaires ont donc été contraintes de se développer sur tous les fronts : connaissance, sensibilisation, valorisation, aménagement, publications, ce qui n'était pas prévu au sein de toutes les équipes.

Bien que le principe de départ était de s'appuyer sur les projets de territoires, il y a eu assez peu de réflexion commune sur l'usage de ces inventaires (à l'exception d'un ou deux territoires) qui aurait permis d'aborder ces missions de manière plus globalisante

et cohérente sur ces territoires. Les réflexions sont nées plus tardivement voire à l'issue des études. La majorité des inventaires ont donc été conduits, dans un premier temps, sans but précis occasionnant parfois des interrogations quant au coût et au temps passé, mais aussi des frustrations de la part de communes ne voyant pas toujours l'intérêt de l'exercice.

Par conséquent, la majorité des équipes a manifesté rapidement le besoin de redéfinir des objectifs plus précis, liés directement au développement des territoires. Le choix des équipes s'est alors orienté soit vers des territoires qui manifestaient une volonté politique et des cohérences géographiques et culturelles évidentes (exemple de vallées à forte identité) soit, au sein même des territoires d'étude, vers des communes ou communautés de communes dont les attentes étaient très clairement définies (révision d'un PLU ou mise en place d'un sentier d'interprétation par exemple).

Ainsi, la logique sous-tendant la couverture inventaire, qui était au début une pure logique d'avancement, commune après commune, pour couvrir progressivement tout le territoire (département, Pays ou aires prédéfinies d'un PNR), s'est muée progressivement en une logique opérationnelle, seuls les territoires ou communes faisant preuve de réelles attentes étaient prises en considération.

Une autre difficulté est dès lors apparue sur les territoires d'études de grande dimension comme le département du Lot. Le service patrimoine du Conseil Général avait envisagé dans un premier temps d'organiser sa tournée en fonction des PLU en cours d'instruction. Très vite il s'est heurté au foisonnement des démarches et à la difficulté pratique de travailler sur des communes trop dispersées les unes par rapport aux autres (problèmes d'organisation et de gestion au sein de l'équipe de terrain). Il a donc été décidé de poursuivre l'inventaire en procédant canton par canton, avec la possibilité d'intervenir en urgence ailleurs si une demande justifiée se présentait (PLU ou autre projet d'aménagement).

b - Attentes des territoires

Les attentes des territoires et des collectivités locales étaient assez inexistantes au démarrage des inventaires. Celles-ci se sont manifestées progressivement, au fur et à mesure des restitutions, de la découverte du potentiel patrimonial et d'actions de valorisation exemplaires. Les collectivités locales ont exprimé un besoin urgent de mieux connaître le patrimoine local, ses caractéristiques et l'intérêt qu'il présente afin d'être en capacité de faire des choix plus judicieux en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement. Elles ont émis l'idée de pouvoir argumenter plus facilement leurs choix auprès de la population locale, notamment dans la gestion quotidienne des permis.

Aussi les inventaires, qui au départ n'avaient pas de but précis, sont devenus progressivement des outils de connaissance et de gestion plus directement en prise avec les préoccupations locales : collaboration à l'élaboration de document d'urbanisme, création d'itinéraires touristiques etc. Ils ont ainsi répondu aux attentes de plus en plus concrètes et toujours plus nombreuses au fil du temps.

Cette multiplication et diversité des attentes non coordonnées et organisées à l'échelle des territoires a soulevé des questions relatives aux profils et compétences des équipes inventaire (par exemple en matière d'urbanisme) ainsi qu'aux missions de celles-ci (jusqu'où aller dans le montage de projet de valorisation ?). Ces questions seront évoquées dans le chapitre suivant (§I. 4).

c – Restitution et appropriation des connaissances par les territoires

Il est nécessaire de bien faire la différence entre l'étape de restitution, qui consiste de la part des équipes à faire état des nouvelles connaissances, et l'appropriation qui est déjà le début d'une phase de valorisation des connaissances à travers des actions concrètes.

Dans tous les cas de figure, le temps de réaction est assez important entre le début de l'inventaire et la phase d'appropriation. Ce délai passe par un travail essentiel et assez lourd pour les équipes de « **restitution des connaissances** » aux élus et à la population locale. Ce relais qui s'opère de l'équipe inventaire aux acteurs locaux est primordial faute de quoi tout inventaire resterait stérile.

Cette étape, minimisée dans certains départements, a demandé un investissement très important en terme de ressources humaines et de temps pris sur l'avancement de l'inventaire. La restitution est un moment essentiel pour la prise de conscience du potentiel patrimonial dont disposent les communes.

L'appropriation des connaissances s'est faite diversement selon les Pays, les PNR et les collectivités locales. Ces questions seront abordées plus précisément dans le chapitre traitant de la valorisation (§II 2).

En voici quelques exemples :

Projets culturels de territoire :

- Pays d'Art et d'Histoire sur le Pays Pyrénées Cathares (Ariège)

Projets d'aménagement :

- Charte architecturale et Paysagère de la vallée de la Barguillière (PNR Pyrénées ariégeoises) et Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sur le Pays de Mirepoix (Pays Pyrénées Cathares, Ariège)
- Contribution à l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme (Cartes Communales, PLU) : Nègrepelisse, Saint-Etienne-de-Tulmont, Montricoux (Midi Quercy, Tarn-et-Garonne), Saint-Amans-Soult (PNR Haut Languedoc, Tarn) etc.
- Contribution à l'élaboration d'une ZPPAUP : Labruguière et Sorèze (PNR Haut Languedoc, Tarn).

Projets touristiques :

- Voies vertes: Mazamet – Bédarieux, ancienne voie ferrée en Pays Cathare
- Itinéraires du patrimoine : Escoussens (PNR Haut Languedoc, Tarn), ...

Si le temps d'appropriation peut-être long, à partir du moment où les acteurs prennent conscience de l'intérêt des données de l'inventaire, les projets émergent et créent un effet boules de neige. Autrement dit si la demande génère l'offre, l'inverse est aussi vrai et se crée alors une sorte de va et vient entre l'inventaire et les actions générées autour de celui-ci.

A l'échelon communal on constate également que la taille des communes est une donnée importante. Si au départ certains territoires avaient fixé comme pré requis les communes de moins de 2000 habitants, il s'est avéré finalement que plus la commune est importante (nombre d'habitants) et dispose de services compétents, plus elle est

en capacité de s'approprier les connaissances et de les valoriser, créant ainsi un effet entraîneur sur les communes environnantes plus petites.

4 - Les équipes techniques

a – Des équipes inventaires au sein des CAUE

Sur les quatre départements participants au protocole expérimental, seuls deux d'entre eux (Ariège et Tarn) ont souhaité intégrer directement l'équipe inventaire au sein même du CAUE. Ces derniers ont par conséquent pris en charge la totalité des volets du Protocole ce qui n'a pas été le cas sur les autres départements.

Les deux autres départements ont procédé de manière différente : le département du Lot a souhaité gérer l'inventaire du patrimoine médiéval directement au sein de son service patrimoine. Pour le département du Tarn-et-Garonne, c'est le CPIE de Midi Quercy (anciennement Maison du patrimoine de Caylus) qui a pris en charge l'inventaire du Pays.

L'intégration des équipes inventaires au sein des CAUE a eu des répercussions à la fois sur les missions de base des CAUE et sur le travail des équipes inventaires elles-mêmes. Celles-ci, formées pour la plupart en histoire ou histoire de l'art, ont été secondées par les architectes, les urbanistes, les paysagistes et autres personnels des CAUE (infographiste, ...) pour répondre aux multiples attentes (évoquées plus haut) en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement des territoires.

La complémentarité des équipes ainsi formées a permis d'aborder le patrimoine de manière beaucoup plus transversale qu'elle ne l'était autrefois, c'est-à-dire de l'aborder sous toutes ses facettes à la fois stylistique, architecturale et constructive (techniques et matériaux) mais aussi de l'appréhender dans un contexte urbain et/ou paysager. Inversement, la mise en place de ces équipes inventaires a contribué à enrichir certaines actions des CAUE (exemple : conseil spécialisé en rénovation de bâti ancien dans le Tarn), à développer des pratiques nouvelles notamment en terme de partenariat (avec le tourisme, l'éducation etc.), voire pour certains à une certaine réorganisation des missions du CAUE autour de ce dispositif.

b – Des chantiers d'insertion

Il faut noter l'originalité de l'expérimentation menée par le CPIE de Midi-Quercy en intégrant à l'opération un volet social. L'équipe d'opérateurs de saisie a été recrutée dans le cadre d'un chantier d'insertion, bénéficiant d'un accompagnement socio professionnel. Il s'agit de la première expérience de ce type réalisée en France. Ce volet a été financé par le Fonds social européen. Le taux d'insertion après 26 mois était de 50%, soit un taux plutôt positif et engageant pour l'avenir de ce type d'opération. Après un démarrage de l'opération assez difficile (mise en place de l'équipe, de la plateforme technique et des outils d'inventaire), l'équipe semble avoir trouvé sa vitesse de croisière. Les chefs de projets et l'équipe d'enquêteurs ont trouvé dans cet échange une réelle satisfaction.

c - Compétences et pluridisciplinarité des équipes

Concernant la pluridisciplinarité, les équipes ont expérimenté trois cas de figure :

Un premier cas de figure où la pluridisciplinarité était présente au sein même de l'équipe de terrain (cas du CG du Lot : historien de l'art + architecte du patrimoine). Ce type de dispositif induit des échanges très riches et chose essentielle, elle permet d'ajouter à la fiche Mérimée « classique » un certain nombre d'indications sur l'état de conservation du bâti ou sur certains savoir-faire. Ce cas de figure est assez contraignant en terme de ressources humaines et de budget puisque l'équipe est systématiquement formée de deux personnes.

Un second cas de figure où la pluridisciplinarité est présente non pas sur le terrain mais au sein du CAUE (cas des CAUE du Tarn et de l'Ariège) impliquant nécessairement une perte d'information dans les domaines plus techniques (analyse urbaine et paysagère). Ici l'échange interdisciplinaire se produit en décalage dans le temps, le plus souvent sur base de photographies ou quelques fois sur le terrain selon les disponibilités de chacun. Certains ont tenté de remédier à ces difficultés en mettant en place des petites formations sur le terrain. Il est évident que ce cas de figure sera d'autant plus intéressant que les équipes perdureront et se formeront progressivement sur le terrain et au contact des compétences multiples des CAUE.

Un troisième cas de figure où la pluridisciplinarité n'existe pas puisque l'équipe inventaire est non seulement dissociée du CAUE mais en plus à compétence unique (histoire de l'art). Le CAUE n'étant plus en capacité d'intervenir en permanence au côté de l'équipe mais bien comme un appui technique (notamment sur les questions d'urbanisme) ou formatif de manière beaucoup plus occasionnelle (cas du Tarn-et-Garonne). Bien que des petites formations aient été mises en place pour pallier à certains manques (notamment sur les documents d'urbanisme), la manière d'aborder le patrimoine est nécessairement plus restreinte que dans les autres cas de figure.

d - Répartition du temps de travail des équipes

Le temps consacré au volet 1 est indiscutablement plus élevé que les deux autres volets, surtout pour les équipes maîtres d'œuvre des inventaires. Les CAUE 46 et 82 n'ont pas été maîtres d'œuvre des inventaires, leur "quota journées" pour le volet 1 est donc beaucoup moins élevé que celui des autres équipes. Le peu de temps consacré au volet 3 ceci sera explicité ultérieurement (Chapitre II.3).

Il est difficile d'en tirer des conclusions étant donné que chacune des structures s'était engagé diversement sur les trois volets.

II - EVALUATION DES ACTIONS CONDUITES

1 - Volet 1 – Connaissance du patrimoine

a - Objectifs des missions

L'objet de ce premier volet était de « *combler le déficit de connaissance de Midi-Pyrénées (...) en suscitant un mouvement d'inventaire à l'échelle du territoire régional, sur la base d'un dispositif rigoureux et méthodologique, mais simplifié, au regard de la mission développée par le Service de l'Inventaire Général du Ministère de la culture* ». ² L'objectif était de « *voir tout le territoire régional couvert dans les délais les plus brefs possibles* ». Pour la mise en œuvre pratique de ces inventaires, le Protocole précisait que celle-ci « *pourra s'appuyer sur le dispositif méthodologique retenu par le Service de l'Inventaire Général pour la réalisation des inventaires préliminaires* ».

Cette action devait s'inscrire directement dans le dispositif des projets culturels des territoires et contribuer à leur développement.

Les objectifs mentionnés dans les conventions particulières signées avec les départements n'étaient pas beaucoup plus précis, -à l'exception du département du Lot³ qui partait sur un inventaire thématique,- mais étaient toujours aussi ambitieux : « *couvrir l'ensemble des Pays de l'Ariège sur la durée du Protocole* »⁴ ou encore « *couvrir tout le PNR du Haut Languedoc voire d'autres territoires...* »⁵.

Après un an, un malaise a été ressenti de manière plus ou moins forte au sein des équipes :

- Dépassement des délais prévus ;
- Dépassement des budgets ;
- Frustration de certains acteurs locaux en attente d'actions et de valorisation.

Les objectifs ont donc été revus, les méthodologies légèrement réadaptées et de nouvelles méthodes ont vu le jour afin que la connaissance du patrimoine puisse être davantage mise au service des territoires.

b – De l'inventaire simplifié à l'Inventaire territorial du patrimoine bâti (ITPB)

Un groupe de travail a été mis en place au sein de l'URCAUE pour pouvoir répondre aux objectifs du Protocole et poser une réflexion sur la notion d'inventaire simplifié. Il s'est penché sur le fondement même de l'inventaire et les raisons qui poussent un territoire à lancer une opération de connaissance du patrimoine. Après avoir retranscrit cette réflexion au travers d'une note de cadrage initial⁶, le groupe de travail s'est intéressé plus précisément aux objectifs et au « pourquoi ? » de l'inventaire, positionnant celui-ci directement au cœur des enjeux auxquels le

² Extrait du document "Protocole expérimental de décentralisation dans le domaine du patrimoine", signé 9 juillet 2003 par l'Etat et la Région.

³ L'inventaire du CG du Lot s'est calé sur une pré étude comptabilisant le nombre de bâti médiéval à étudier sur tout le département.

⁴ Convention d'application Etat, Région, CG, CAUE signée le 3 août 2004.

⁵ Convention de partenariat CAUE - PNRHL signée le 29 octobre 2004.

⁶ Note de cadrage pour la réalisation d'un ITPB: "Favoriser une meilleure connaissance du patrimoine", URCAUE Mars 2005 (annexe I.1)

territoire est confronté⁷. Le travail du groupe s'est ensuite poursuivi autour du « comment ? » et de la mise en oeuvre d'une démarche visant très concrètement le développement du territoire⁸.

→ Documents URCAUE - Annexe I.1

Le groupe s'est également penché sur l'outil de base de l'inventaire : la grille d'enquête. Tous les champs de cette grille conçue par l'Inventaire Général (grille « Mérimée ») ont été analysés et explicités collectivement au regard des objectifs fixés. Cette grille a été amendée de nouveaux champs visant d'une part une meilleure gestion du patrimoine par les collectivités et d'autre part la mise en valeur des spécificités de chaque territoire (§ b4). Au lieu de simplifier les inventaires, il y a donc eu complexification générale de la fiche inventaire, rallongeant d'autant par conséquent les temps de couvertures des inventaires. Le terme d'inventaire *simplifié* devenu impropre s'est mué en celui d'« inventaire *territorial* du patrimoine bâti » (ITPB). Ce concept a été proposé par l'URCAUE et validé par le Comité de pilotage du 16 mars 2005.

b1. Conduite de l'inventaire

Bien que toutes les équipes n'aient pas fait le choix d'utiliser les mêmes méthodes d'inventaire (cf § suivant), elles ont suivi sensiblement la même méthodologie en matière de conduite d'inventaire. Seul le temps consacré aux grandes étapes de l'inventaire a été sensiblement différent :

Tableau 2.2 Conduite de l'inventaire (répartition du temps de travail)

Conduite de l'inventaire	CAUE 09	CG 46	CPIE/ CAUE82	CAUE 81
Cadrage et mise en place des outils	10%	5%	1%	5%
Recherche documentaire*	10%	5%	6%	15%
Repérage sur le terrain	25%	50%	11%	25%
Saisie des données	20%	30%	73%	35%
Restitution	35%	10%	9%	20%

* Cette étape intervient chez certaines équipes au moment de la restitution

On peut constater que le temps imparti à la restitution est assez proche du temps consacré au repérage sur le terrain, ce dont certaines équipes n'avaient pas tenu compte au démarrage des opérations d'inventaire. Seul le Lot ne se trouve pas dans ce cas de figure : la partie repérage y est beaucoup plus importante (50%) que la phase de restitution.

On observe également un temps considérable consacré par le CPIE Midi Quercy aux saisies et synthèses des données (73% du temps global). Ceci s'explique par le fait que le CPIE inclus dans ce pourcentage le travail de synthèse réalisé dans le cadre des documents d'urbanisme (PLU) qui seront abordés dans le volet 2.

⁷ "Un ITPB...pourquoi ?", Tableau et schéma, URCAUE avril 2005 (annexe I.1)

⁸ Note de cadrage "Mise en place de la démarche d'un ITPB", URCAUE, Juin 2005 (annexe I.1)
URCAUE /MDP /Evaluation /19/02/2008

b2. Méthode d'inventaire

Bien qu'il y ait eu diverses réflexions communes menées sur la notion d'inventaire simplifié et sur celle d'inventaire territorial du patrimoine bâti (ITPB), les méthodes mises en place au sein de chaque territoire ont été sensiblement différentes les unes des autres. Toutes ces méthodes, s'inspirant de près ou de loin des méthodes définies par l'Inventaire Général (notamment l'inventaire préliminaire⁹), se sont adaptées progressivement aux attentes des territoires : par le choix et le nombre d'édifices traités, par les niveaux d'étude mis en place et par les actions de diffusion, de valorisation et de sensibilisation engagées.

Le CAUE du Tarn, par exemple, a réalisé un travail approfondi sur les maisons à pans de bois, comprenant des études monographiques appuyées sur des relevés et des datations par dendrochronologie.

Le CPIE Midi-Quercy, a en revanche porté son attention sur l'intégration des données de l'inventaire dans les documents d'urbanisme.

En Ariège l'approche territoriale a primé. Après avoir réalisé sur le Pays Pyrénées Cathares un inventaire territorial, le CAUE de l'Ariège s'est réorienté fin 2006 vers une nouvelle approche méthodologique (diagnostic de territoire) en partenariat avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises (ceci sera détaillé en § II1c).

Le CAUE du Lot a pour sa part travaillé à l'élaboration d'une méthode d'inventaire pour le petit patrimoine, adaptée aux spécificités du PNR des Causses du Quercy (cf. §d2)

→ CAUE du Lot - Annexe I.1

Divers inventaires thématiques ont également été expérimentés dans le département du Tarn (sur le PNR du Haut Languedoc) et sur tout le département du Lot .

Le tableau suivant synthétise les méthodes utilisées par les différents départements et met en évidence les éventuelles thématiques et le patrimoine pris en compte.

Tableau 2.4 Type d'inventaire/autres méthodes

Opérateur	Aire d'étude	Type d'inventaire ou autre méthode	Thématiques abordées	Patrimoine pris en compte
CAUE 09	Pays Pyrénées Cathares	Inventaire territorial (recensement exhaustif)	Pas de thématique	Eléments bâtis représentatifs et antérieurs à 1960: Groupements d'habitation (7 catégories) Bâti public (9 catégories) Bâti privé (6 catégories)
CAUE 09	PNR Ariège Pyrénées	Diagnostic	Pas de thématique	Paysages Typologies urbaines Typologies de bâti (public et privé)
CAUE 46	PNR des Causses Quercy	Définition d'un inventaire simplifié pour le petit patrimoine	Petit patrimoine	Petit patrimoine
CG 46	Inventaire de l'architecture civile médiévale du Lot	Inventaire thématique	Architecture médiévale	Architecture civile et religieuse

⁹ L'inventaire préliminaire est un recensement exhaustif, qui consiste à localiser et identifier les édifices. Il peut constituer la première étape d'un inventaire topographique.
URCAUE /MDP /Evaluation /19/02/2008

CAUE 81	PNRHL (partie tarnaise)	Inventaire territorial (recensement exhaustif et étude d'une sélection) Inventaires thématiques	Les sites verriers de la Montagne noire Le patrimoine industriel, moulins à foulon et moulins céréaliers Le pan de bois	Edifices antérieurs aux années 1960
CPIE 82	Pays Midi-Quercy	Inventaire territorial (recensement exhaustif)	Pas de thématique	Edifices antérieurs aux années 1960

b3. Durée de l'inventaire

Tableau 2.3 Durée de l'inventaire (MAJ fin Avril 2007)

Opérateur	Aire d'étude	Territoire			Nbre de Communes		Equipe technique : Opérateurs de saisie + chef de projet	Durée prévue	Durée réelle ou dernière estimation	Nbre de communes couvertes par mois*
		Cantons	Hab.	Projet culturel	Couvertes*	Total				
CAUE 09	PPC	2	4743	Finalisé	56	56	2 +1	12 mois	18 mois (réel)	3,2
	PNRPA	13	61739	Préfig°	22	145	2+1	24 mois	4 ans (estim)	3
CG 46	Lot	31	150000	-	187	340	2+1	3 ans	4 ans (estim)	7
CAUE 81	PNRHL (partie tarnaise)	11	62 000	Charte	12	47	2+1	1,5 ans	4.5 (estim)	1,3
CPIE Caylus	PMQ	9	40347	Finalisé	10 (en cours de finalisation)	48	6+1+1 (2005) 6+3+1 (2006)	4 ans	9 ans (estim)	0.4

Le tableau ci-dessus permet de mettre en relation le territoire étudié, -avec ses caractéristiques multiples (nombre de cantons, de communes et d'habitants)-, et la durée de l'inventaire prévue au démarrage et estimée en fin de Protocole.

Le changement de méthodologie est assez visible sur l'Ariège : les 2 territoires étudiés, comportant respectivement 56 et 145 communes, devraient être couverts dans le même temps.

Sur la durée prévisionnelle des inventaires, les marges d'erreur sont assez conséquentes, allant d'une année supplémentaire à plus du double du temps prévu à l'origine.

Divers facteurs peuvent expliquer ces écarts :

- Un manque de définition des objectifs ;
- Une mauvaise appréciation du territoire au départ (chaque territoire est différent) ;
- Un temps considérable consacré aux restitutions et aux synthèses ;
- Des territoires peu présents ou en incapacité de relayer les équipes pour ce qui touche à l'animation et à la valorisation de la connaissance ;
- Un temps de travail des équipes réduit par rapport au prévisionnel (cas du Lot).

Un autre facteur a également contribué à retarder considérablement les équipes inventaires. Le logiciel de traitement des fiches inventaire, Renabl, devait être mis à disposition des équipes par le SRI dès le printemps 2004, ce qui n'a pas été le cas. Il n'a été disponible dans le Tarn qu'en septembre 2006, en Ariège en Novembre 2006 et est en phase d'installation dans le Tarn-et-Garonne (2007).

Toutes ces données nous permettent de prendre conscience qu'un inventaire exhaustif a un temps qui est totalement incompressible. Certains inventaires, comme l'inventaire thématique, peut-être plus rapide puisqu'il ne prend en considération que certains édifices.

Le diagnostic, certes plus rapide, ne poursuit cependant pas les mêmes objectifs que l'inventaire (il sera abordé plus loin).

Il est donc impératif que des objectifs soient élaborés avec beaucoup de soin par les territoires et confrontés aux financements avant de faire le choix d'une méthodologie précise (cf. § IV Préconisations).

B4. Grille d'analyse

La fiche d'Inventaire Territorial du Patrimoine Bâti telle qu'elle a été envisagée par le groupe de travail URCAUE/CAUE comporte les champs suivants:

- Champs obligatoires (données minimales recommandées par le Conseil de l'Europe et minimum requis pour le transfert des fiches sur les bases de documentation nationales Mérimée)
- Champs optionnels (Mérimée)
- Champs complémentaires (CAUE/URCAUE).
- Champs territoriaux (Propres aux territoires)

Les champs obligatoires et optionnels correspondent à la notice de base Mérimée (selon le système descriptif de l'architecture préconisé par l'Inventaire Général). Les champs dits « complémentaires » sont des champs proposés par les CAUE/URCAUE pour une meilleure gestion du patrimoine par les collectivités (entretien, restauration et valorisation). Ces champs peuvent être réadaptés à d'autres territoires selon leurs objectifs. Les champs territoriaux sont liés aux particularismes territoriaux du bâti et sont nécessairement différents d'un territoire à l'autre.

→ URCAUE - Annexe I.1

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de champs pris en compte par chaque territoire mais aussi le nombre de champs remplis par ceux-ci.

Tableau 2.5 Grille d'analyse

Aire d'étude		Nombre de champs par grille				Nombre de champs remplis
		Mérimée		Supplémentaires (comp./territ.)	Total	
		Obligatoires	Optionnels			
CAUE 09	PPC	20	57	9	86	Minimum obligatoire (20) + variable selon l'édifice
	PNRPA	20	57	9	86	22 (20 obligatoires + 2 optionnels)
CAUE 46	PNRCQ	4	5	3	12	
CG 46	Lot	20	46	30	96	Minimum obligatoire (20) + variable selon l'édifice
CAUE 81	PNRHL	20	57	27	104	Minimum obligatoire (20) + variable selon l'édifice
CPIE 82	PMQ	20	57	33	110	62 (12 obligatoires + 39 optionnels + 11 supplémentaires)

Enfin, on constate à l'étude des fiches qu'assez peu de champs complémentaires et territoriaux sont remplis. La fiche reste « ouverte » dans l'attente d'une éventuelle étude plus poussée, soit par choix méthodologique soit parfois par manque de compétence sur certains aspects plus techniques. Ceci nous autorise par conséquent à nous interroger sur la pertinence de l'ensemble de ces champs et à repenser la question évoquée plus haut sur la pluridisciplinarité des équipes.

Une réflexion est engagée au niveau régional pour harmoniser l'ensemble de ces champs.

c - Le diagnostic

Le CAUE de l'Ariège a mis en place un nouveau mode d'accompagnement pour le développement des territoires.

Cette approche, basée sur un diagnostic du patrimoine bâti, urbain et paysager, a pour objectif d'aider le territoire à définir ses priorités en matière de patrimoine, d'aménagement et de cadre de vie et à identifier les actions et les outils qui contribueront à l'aménagement et au développement économique de celui-ci.

Ce type d'étude est d'autant plus riche que la diversité des compétences existante au sein du CAUE (architecture, urbanisme, paysage et environnement) a permis d'élargir les champs de l'étude patrimoniale au paysage et à l'urbanisme et susciter ainsi une démarche beaucoup plus transversale autour du patrimoine.

Ce diagnostic opère très en amont de la connaissance du territoire et ne peut être considéré au même titre que l'inventaire ; les objectifs, méthodes et moyens à mettre en œuvre en sont radicalement différents. Ces deux approches peuvent en revanche être très complémentaires puisque agissant à deux niveaux d'échelle très différents.

Le CAUE de l'Ariège a expérimenté cette méthode sur la Vallée de la Barguillère dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégeoises. Ce diagnostic a permis de mettre en place une Charte Architecturale et Paysagère sur la Vallée de la Barguillère.

→ **Fiche expérience –Annexe III.4**

d – Enquête sur le petit patrimoine

Le CAUE du Lot a réalisé un bilan des inventaires existant sur le PNR des Causses du Quercy et mené une enquête auprès de nombreux acteurs locaux en vue de mettre en place une nouvelle méthode d'inventaire simplifiée du petit patrimoine. Après avoir précisé le cadre méthodologique et mis au point une fiche inventaire, cette méthode a été confrontée à l'expérience de terrain de plusieurs associations et enrichie de leurs observations. Une notice explicative destinée au public ainsi qu'un thésaurus adapté au petit patrimoine du département du Lot sont venus compléter le dispositif.

La difficulté principale de ce type d'inventaire réside dans les moyens matériels mis en oeuvre pour restituer cette connaissance. De très nombreux inventaires du petit patrimoine restent malheureusement inexploités car ils sont tout simplement inutilisables en l'état (dossier papier le plus souvent, pas de photos annexes etc.). Le CAUE a donc réfléchi aussi à une plate-forme technique permettant un transfert aisé sur les bases professionnelles (Mérimée) ainsi que sur les outils technologiques (sites Internet et SIG).

Cette méthodologie pourra être expérimentée par d'autres territoires du Lot ou d'autres départements moyennant quelques réadaptations liées aux spécificités locales.

→ CAUE du Lot - Annexe I.1

e – Numérisation des données

Les équipes ont été progressivement pourvues par le service de l'inventaire d'une application de gestion documentaire pour constituer les dossiers électroniques : Renabl MP. Dans l'attente de ce logiciel, les équipes ont été contraintes de mettre en place des bases de données (Access ou File Maker) structurées selon les normes de l'Inventaire général, ainsi que des outils de gestion des photographies. Une fois le logiciel Renabl livré, les données ont été transférées de l'ancienne base à la nouvelle, moyennant de nouvelles adaptations techniques et des formations au nouveau logiciel. Toutes ces procédures ont fait perdre énormément de temps aux équipes. L'équipe du CPIE a préféré ne pas procéder de suite au transfert des données pour ne pas trop perturber l'équilibre du chantier en insertion.

A l'avenir, toutes les équipes inventaires devraient être équipées de cette application. Cette compatibilité informatique permettra la constitution de bases de données territoriales, centralisées au niveau régional favorisant ainsi une meilleure diffusion de la connaissance et une gestion plus efficace du patrimoine.

Il est important de mentionner ici le budget nécessaire pour mettre en place une base départementale de ce type. Si nous nous référons aux équipes basées dans le Tarn ou en Ariège (équipe formée d'un coordinateur + 2 enquêteurs de terrain), la fourchette d'investissement pour le matériel (ordinateurs, logiciels, GPS...) oscille entre 13 000 et 15 000 euros. Le budget sera d'autant plus élevé que le nombre d'enquêteurs augmentera.

→ Tableau 2.1 sur l'investissement - Annexe III.6

f – Restitution et diffusion des connaissances

Il a déjà été fait allusion plus haut à l'importance de cette phase de restitution. Celle-ci est nécessaire si l'on souhaite que ces connaissances soient réappropriées, utilisées et valorisées par la suite par les territoires. Cette phase est aussi le moment idéal pour sensibiliser la population et les élus au patrimoine local, bien souvent méconnu. Ces données sont ensuite proposées aux élus sous la forme d'une synthèse communale ou cantonale (document papier et/ou numérique).

Des conférences publiques ont été organisées sur tous les départements en vue de restituer les connaissances à la population locale. Des journées d'animation et de médiation ont été mises en place : rencontres et visites guidées pour sensibiliser les élus et les techniciens, journées du patrimoine etc.

→ Etat des lieux du Protocole (fiches restitution / animation) - Annexe II

L'export depuis Renabl MP en format XML devait également permettre de récupérer les données pour une diffusion, notamment sur Internet. Pour le moment seules les notices de l'inventaire du Lot sont mises en ligne sur le site du Conseil Général¹⁰ qui recense toutes les richesses patrimoniales du département. Grâce à la combinaison d'un outil SIG au site Internet, ces données sont toutes rassemblées et restituées au public sous la forme d'un atlas.

Les données des inventaires sont habituellement transférées sur les bases nationales (bases Mérimée et Mémoire) de l'Inventaire Général, consultables sur Internet. A l'heure actuelle aucune donnée du Protocole n'a encore été transférée sur ces bases. Les données sont en cours de validation par le Service de la Connaissance du Patrimoine avant d'être transférées sur les bases.

Le logiciel Renabl MP n'est pas en capacité technique aujourd'hui de relier les données de l'inventaire à un Système d'Information Géographique (SIG). Un développement informatique devrait pallier prochainement à ce problème (prévision 2009). Les équipes en place ont pris contact avec certains services départementaux et territoriaux en charge de SIG afin d'étudier la faisabilité du transfert des données de l'inventaire vers ces SIG.

¹⁰ www.patrimoine-lot.com/
URCAUE /MDP /Evaluation /19/02/2008

2 - Volet 2 - Valorisation du patrimoine

a – Objectifs

L'objectif du volet 2 était de « *favoriser l'accès à la connaissance du patrimoine en définissant une ligne éditoriale qui le valorise et témoigne de l'ensemble des actions qui permettent sa conservation et sa transmission.* »¹¹

Selon le Protocole, un Comité de pilotage rassemblant l'État, la Région et les partenaires publics et privés concernés devait conduire l'opération et déterminer sur base d'un état des lieux :

- le cahier des charges de ces publications
- le rythme annuel des éditions
- les thèmes patrimoniaux
- les différents supports retenus

Au préalable à la définition d'une ligne éditoriale, un diagnostic des publications en matière de patrimoine bâti a été mené par le réseau des CAUE à l'échelle départementale et par l'Union Régionale des CAUE à l'échelle régionale.

Le Comité de pilotage n'a jamais vu le jour.

Dans l'attente des éléments du cahier des charges, les équipes techniques n'ont pu travailler sur des projets à vocation régionale, seules quelques publications départementales et locales ont ainsi vu le jour.

En revanche pour répondre aux attentes des territoires les équipes ont mené de très nombreuses expérimentations dans le domaine de la valorisation du patrimoine, notamment dans les domaines du tourisme et de l'aménagement, celles-ci apparaîtront donc également dans ce volet 2, ce qui n'était pas prévu à l'origine du Protocole.

b – Projet de ligne éditoriale/ Etat des lieux des publications

Etat des lieux des publications

L'état des lieux des quatre départements n'ayant pas conventionné dans le cadre du protocole, soit le Gers, l'Aveyron, la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées, ainsi que l'état des lieux régional ont été conduits par l'Union Régionale des CAUE en 2005. Les publications des quatre autres départements, soit l'Ariège, le Lot, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, ont été analysées par les quatre CAUE respectifs.

Notice bibliographique

Une fiche bibliographique a été mise en place par le CAUE du Tarn et amendée de quelques modifications par le groupe de travail patrimoine coordonné par l'URCAUE. Cette fiche composée de 25 rubriques présente chaque ouvrage sous ses aspects à la fois formels (illustrations, reliures, format etc) et de fond (cible, genre, thème etc.) et a donc nécessité d'aller consulter les ouvrages sur place.

→ CAUE du Tarn - Annexe I.2

¹¹ Extrait du "Protocole expérimental de décentralisation dans le domaine du patrimoine", signé 9 juillet 2003 par l'Etat et la Région

Base de données et analyse des données

Les notices bibliographiques ont été saisies sur des bases de données départementales qui ont permis d'effectuer des requêtes nécessaires à la réalisation d'analyses statistiques. Enfin l'ensemble de ces données départementales a contribué à l'alimentation d'une nouvelle base de données régionale complétée d'ouvrages d'intérêt régional. En tout ce sont plus de 1070 ouvrages qui ont été recensés sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées.

Ces bases de données sont plus ou moins exhaustives selon les départements, les méthodes de travail utilisées et les centres de ressources consultés. Selon que l'on consulte plutôt les archives ou une bibliothèque municipale les résultats seront forcément très différents. Une réelle disparité apparaît donc dans les analyses départementales. Toutefois cette disparité peut aussi s'expliquer du fait des différences départementales en matière de ressources patrimoniales.

Il ressort néanmoins à l'échelle régionale un certain nombre de tendances éditoriales que l'on retrouve à travers les points forts et les déficits observés au sein des départements.

→ Ligne éditoriale - Annexe I.2

Pour rappel, les déficits identifiés étaient les suivants :

Public cible :

Jeune public
Public spécialisé

Approche :

Ouvrage de sensibilisation
Ouvrage scientifique

Thématique :

Patrimoine industriel
Patrimoine vernaculaire
Patrimoine technique et savoir-faire
Environnement et paysage
Ethnologie
Archéologie

Type d'ouvrage :

Beaux livres

Genre d'ouvrages :

Guides conseils
Pédagogique

En conclure qu'une ligne éditoriale régionale devra nécessairement répondre à ces déficits serait un peu hâtif. Il y a lieu non seulement de prendre en considération la demande des publics, de se rapprocher à cette fin des professionnels du livre (notamment le Centre Régional du Livre), mais aussi de tenir compte des compétences et objectifs que la Région s'est donnée, notamment en rapport aux publics ciblés.

c – Valorisation culturelle et touristique

Les inventaires et le diagnostic ont permis d'enrichir la réflexion des territoires sur leurs projets culturels et touristiques.

- Tableau 3.4 Actions de valorisation touristique - Annexe III.6
- Valorisation culturelle et touristique – Annexe I.2

Ainsi le Pays Pyrénées Cathares, qui dans un premier temps n'avait pas manifesté d'attente particulière, a mis le CAUE à contribution pour alimenter son projet de Pays d'Art et d'Histoire.

Diverses collaborations ont été entreprises autour de sentiers d'interprétation (sentier du patrimoine urbain, voie verte ou sentier de randonnée) pour répondre à une demande croissante des collectivités locales et des territoires. Il est important de signaler ici que certains projets de valorisation (exemple du sentier du patrimoine sur Escoussens dans le Tarn), portés dans leur globalité par les équipes (depuis le montage financier du projet jusqu'à sa réalisation), ont suscité des interrogations quant aux limites à mettre à ces missions de valorisation. Que faire lorsque les communes ne disposent pas de structures relais localement ?

Le CAUE du Tarn a mis en place des formations (modules théoriques et pratiques sur des courtes durées) à la demande de certains personnels d'office de tourisme. Des collaborations sont nées, notamment pour la rédaction de documents touristiques et de supports de visite. Certains partenariats sont à ce titre en voie de formalisation (avec les UDOTSI notamment).

Le temps nécessaire à la mise en place de toutes ces actions de valorisation, quelles qu'elles soient, est considérable. Il sera donc essentiel à l'avenir de redéfinir très précisément les missions de chacune des équipes chargées des inventaires et de les consigner dans les conventions.

d – Aménagement et urbanisme

L'ensemble des actions entreprises dans le domaine de l'aménagement est aussi très riche et, ce qui est à souligner, assez novateur.

- Tableau 3.3 Aménagement – Annexe III.6

Les équipes ont surtout collaboré à l'élaboration et la révision de documents d'urbanisme (en tout près d'une quinzaine d'interventions sur les PADD ou PLU) en partenariat avec les services d'urbanisme et les bureaux d'études en charge de rédiger les documents. Ces interventions ont consisté à proposer aux collectivités des listes de bâti remarquable à préserver et à intégrer ces sélections aux zonages et règlements des documents. Des collaborations très intéressantes se sont mises en place avec certaines communes qui sont de plus en plus en demande de conseils sur les documents d'urbanisme.

- Fiches expériences PLU - Annexe III.5

Ces expériences montrent l'intérêt de réaliser des inventaires exhaustifs pour identifier et sélectionner avec la commune les éléments remarquables à protéger.

Mais ceci sous-entend à la base une volonté forte de la commune de préserver son patrimoine.

D'autres interventions ont eu lieu dans le cadre d'espaces protégés (élaboration de ZPPAUP), cette fois en collaboration avec les services du SDAP (CAUE du Tarn).

→ **Fiche expérience ZPPAUP - Annexe III.5**

Certains territoires ont également fait appel aux CAUE pour la rédaction de Charte architecturale et paysagère ou encore dans le cadre d'opérations de façade (CAUE de l'Ariège).

→ **Fiche expérience Charte paysagère - Annexe III.5**

Il est à noter également que suite à l'intervention des CAUE sur les documents d'urbanisme ou autres documents d'aménagement (PLU, ZPPAUP ou Charte de paysage), certaines communes sont et seront de plus en plus demandeurs d'un accompagnement en aval, c'est-à-dire en conseil sur les permis (lorsqu'il ne s'agit pas de patrimoine protégé).

Toutes ces interventions et nouveaux partenariats, bien que très ponctuels et encore assez limités augurent tout de même d'un rapprochement entre services patrimoniaux, services d'urbanisme et architectes qui pourrait être très fructueux à l'avenir.

e - Actions de sensibilisation

De très nombreuses animations ont été mises en place dans les départements pour valoriser les connaissances et veiller à ce que l'appropriation se fasse au niveau de la population locale, notamment auprès du jeune public.

Il s'agit d'actions allant au-delà d'une simple restitution et visant à sensibiliser le public par le biais de la médiation : journées du patrimoine, expositions, conférences, visites guidées etc.

→ **Tableau 3.5 Actions de sensibilisation - Annexe III.6**

→ **Fiches animation par département – Annexe II**

Le projet ARTe est un bel exemple de sensibilisation au patrimoine, né de la volonté de trois territoires français (Pays Pyrénées Cathares et Val d'Adour) et espagnol (La Comarca de los Monegros) de s'associer autour d'un projet artistique en direction du jeune public. Ce projet transnational a réuni des enfants de trois écoles différentes, des artistes et des paysagistes autour de l'identité culturelle de ces territoires et conduit à la réalisation d'une œuvre artistique collective. Une publication sur cette expérience est en cours d'élaboration.

3 - Volet 3 – Conservation et savoir-faire

a - Objectifs

*"Ce volet vise à la transmission des savoir-faire relatifs à la restauration du patrimoine par des actions de sensibilisation et de formation."*¹²

Il était question dans le cadre de ce volet de réaliser un recensement précis des formations en Midi-Pyrénées, de mettre ainsi en évidence les lacunes existantes en matière de transmission des connaissances et des savoir-faire et d'y remédier par la mise en place de formations.

Comme il a été évoqué plus haut, un diagnostic complet de la formation en Midi-Pyrénées¹³ devait être réalisé en 2004-2005 dans le cadre de l'étude d'Objectif Patrimoine conduisant de ce fait les équipes du protocole à attendre les conclusions de celle-ci avant de démarrer le volet 3. Certaines actions ponctuelles ont néanmoins été menées.

b - Bilan des savoir-faire

A l'exception d'un bilan sur les savoir-faire réalisé par le CAUE du Lot sur le PNR des Causses du Quercy, aucun autre recensement systématique n'a été réalisé sur les autres territoires. Cependant, les données des inventaires ont permis de faire remonter un certain nombre de caractéristiques du bâti (typologies, matériaux, savoir-faire) mais aussi des informations intéressantes sur l'état de conservation de celui-ci.

→ Tableau 4.1 Etat des lieux des savoir-faire - Annexe III.6

Ce tableau fait état d'un certain nombre de savoir-faire identifiés sur les territoires étudiés ainsi que de filières pressenties en difficulté (par exemple lorsque la transmission des savoir-faire et/ou l'approvisionnement en matériaux sont interrompus).

Le bilan du CAUE du Lot nous donne une très bonne vision de l'éclairage que pourrait apporter un diagnostic de ce type sur l'ensemble de la Région Midi-Pyrénées. Il a porté sur trois points :

- Analyse des enjeux architecturaux et état des savoir-faire traditionnels (SFT)
- Analyse des obstacles à la transmission des SFT
- Synthèse et préconisations

Les enseignements qui en sont tirés sont extrêmement instructifs mais aussi inquiétants. Il ressort de ceux-ci qu'il ne s'agit pas seulement de résoudre un problème strictement technique lié à l'apprentissage ou à des questions d'outils et de matériaux mais bien de prendre en compte un changement radical dans les pratiques de la restauration et du marché de l'entreprise.

→ Bilan sur la transmission des savoir-faire – CAUE du Lot - Annexe I.3

¹² Extrait du "Protocole expérimental de décentralisation dans le domaine du patrimoine", signé le 9 juillet 2003 par l'Etat et la Région

¹³ Rapport de diagnostic sur l'offre et la demande de formation, Héméra Consultants
URCAUE /MDP /Evaluation /19/02/2008

La problématique de la transmission des savoir-faire est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît et liée aujourd'hui à un contexte culturel et économique qui est en profonde mutation et dont les causes sont aussi variées que :

- La méconnaissance générale du patrimoine (standardisation);
- Le manque de langage commun et de synergie entre les différents acteurs ;
- L'absence de commande (liée elle-même au manque de sensibilité du public) ;
- Le désengagement de l'Etat (MH);
- La fragilité des petites entreprises et leur manque de visibilité;
- La perte de connaissance technique du patrimoine ;
- L'absence de diagnostic approfondi du bâti;
- Le poids des réglementations techniques (sécurité, réglementation thermique, mise au norme du matériel...);
- etc.

Ceci laisse à penser que ces problématiques liées à la transmission des SFT, vécues à l'échelon d'un territoire sont probablement similaires sur les autres territoires même si les savoir-faire sont sensiblement différents.

c - La formation

Pour les raisons mentionnées plus haut, il n'y a pas eu de réels programmes de formations mis en place. Néanmoins, quelques opérations de formations ont tout de même été testées par les CAUE du Tarn et de l'Ariège en partenariat avec les chambres de métiers et certaines associations d'artisans.

Le CAUE du Tarn contribue avec la Chambre des Métiers au soutien et au développement du projet de l'association « CLE » (Copeaux, Liant, Esquilles). Cette association portée par des artisans de différents corps de métier a pour objet la valorisation et la sauvegarde des savoir-faire traditionnels dans le bâtiment. Ensemble ils mènent des opérations de communication, de formation et de sensibilisation. Des visites guidées ont notamment été proposées autour de thématiques spécifiques liées à la restauration du bâti.

Ce type d'opération illustre bien l'avantage de décloisonner le champ patrimonial et de rassembler autour de la table divers corps de métiers (architectes, artisans) ainsi que d'autres intervenants de la chaîne patrimoine (consulaires).

D'autres types de formations destinées au personnel technique municipal, notamment sur la restauration du petit patrimoine, sont en cours de formalisation en Ariège.

4 - Transversalité du dispositif

Bien que le protocole ait été scindé en trois volets distincts, il ressort de cette évaluation que ceux-ci sont tous étroitement liés et dépendants les uns des autres. La qualité et la cohérence de la future politique dépendront pour une bonne part de la transversalité de cette chaîne patrimoniale.

Quelques expérimentations menées dans le cadre du protocole illustrent parfaitement bien la nécessité d'appréhender le patrimoine dans sa globalité, c'est-à-dire en tant qu'un élément à :

- préserver comme témoin identitaire et culturel d'un territoire
- valoriser pour le développement touristique et économique
- intégrer dans une politique d'aménagement pour la qualité du cadre de vie
- transmettre aux générations futures

On peut illustrer cette transversalité à travers les deux exemples suivant :

1 - Inventaire thématique sur le pan de bois réalisé sur la commune de Labruguière (département du Tarn, opération menée par le CAUE)

→ Fiche projet transversalité 1 – Annexe III.4

Cet exemple illustre bien comment, -à partir d'un objectif précis de la commune (mise en place d'une ZPPAUP)-, une meilleure connaissance du patrimoine (ici un inventaire thématique) peut contribuer non seulement à la réalisation de l'objectif de départ mais aussi, par effet « boule de neige », à une gestion plus efficace du patrimoine et de l'urbanisme ainsi qu'au développement touristique de la commune.

2 – Diagnostic patrimonial sur la vallée de la Barguillère (Parc Naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, opération menée par le CAUE)

→ Fiche projet transversalité 2 – Annexe III.4

Ce deuxième exemple illustre l'intérêt de travailler à l'échelle d'un territoire plus large que la commune (ici toute la vallée est concernée). Le diagnostic architectural, urbain et paysager a permis de rédiger une Charte paysagère pour l'ensemble de la vallée et à partir de laquelle seront déclinés tous les autres outils de gestion et d'aménagement du territoire (notamment les documents d'urbanisme, cahiers de recommandations architecturales...) mais aussi d'éventuelles actions de valorisation touristiques et culturelles.

Ces diverses expériences illustrent bien le lien entre connaissance du territoire et l'impact que cela peut avoir sur le développement local et durable.

Néanmoins il est important de souligner que ce développement est possible car sont réunis un certain nombre de paramètres essentiels :

- Volonté politique forte (ici la commune de Labruguière /le PNR des Pyrénées ariégeoises)
- Connaissance reliée à des objectifs précis (mise en place d'une ZPPAUP/d'une Charte Paysagère)
- Souplesse et pluridisciplinarité des équipes CAUE
- Prise en charge de tous les volets du protocole (possibilité de dérouler toute la chaîne patrimoine)

III – PRECONISATIONS

Ces préconisations sont le fruit de l'évaluation conduite dans le cadre du protocole expérimental de décentralisation du patrimoine et de groupes de travail mis en place par l'URCAUE de Midi-Pyrénées en partenariat avec les quatre CAUE de l'Ariège, du Lot, du Tarn et du Tarn et Garonne, le CPIE de Midi-Quercy et le Conseil Général du Lot.

Les thèmes abordés par ces groupes de travail ont été les suivants :

- Outils et méthodologie
- Patrimoine non protégé, formation et savoir-faire
- Documents d'urbanisme et politiques de réhabilitation
- Démarche(s) transversale(s) / Synthèse des préconisations

1 – Consolider le partenariat

La consolidation et la formalisation des partenariats sont essentielles pour la pérennisation de toutes ces actions engrangées durant ces trois années :

Mise en place de nouveaux conventionnements financiers, techniques et scientifiques avec les différents partenaires Région – Département – Territoires :

Elaborer une convention type afin de bien préciser les missions et engagements de chacun (y compris sur les aspects plus techniques : conditions de mise à disposition de Renabl MP, droits d'utilisation des données etc.).

Conventionnement avec les territoires sur lesquels sont mis en place les inventaires ou autres démarches territoriales.

Elargir la collaboration avec le milieu scientifique et la recherche (Université)

Une gestion plus cohérente du patrimoine passera par la reconnaissance des compétences et des complémentarités de chacun des acteurs :

Mise en place de comités techniques régionaux et départementaux rassemblant tous les acteurs :

- Services de l'Etat : territorial, conservation, SDAP...
- Services de la Région : service patrimoine, inventaire, territorial...
- Services départementaux : culture, patrimoine, conservation, archives...
- Chargés de mission des Pays/PNR/Agglomérations
- CAUE

Mise en place de groupes de travail plus ciblés selon les thématiques abordées (DDE pour les documents d'urbanisme, Chambre de métier sur les formations etc)

Une gestion plus ouverte du patrimoine passera aussi par la transversalité des actions et des partenariats :

Mise en place d'un dialogue entre les secteurs culture / tourisme/ aménagement / formation.

Mise en place de véritables programmes d'actions transversales qui permettront de mieux protéger et valoriser les potentiels identifiés et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des territoires.

2 – Des démarches de connaissance progressives et mieux adaptées aux besoins des territoires

a – Différentes méthodes émergent

Le diagnostic patrimonial de territoire (le DPT)

Le DPT s'opère sur un territoire de projet, cohérent d'un point de vue géographique. Il aide le territoire à identifier ses priorités en matière de patrimoine (bâti, urbain et paysager) et fait des recommandations pour le développement et l'aménagement de celui-ci en accord avec ses attentes et ses besoins. Il s'agit d'un outil de planification dont la durée d'intervention ne doit pas excéder six mois. Le DPT appelle nécessairement à être souple, en lien avec les attentes du territoire, et géré par une équipe pluridisciplinaire.

→ Fiche diagnostic dans GDT 1 – Comptes-rendus des groupes de travail - Annexe III.8

L'inventaire territorial du patrimoine bâti ou ITPB

L'inventaire répond à un besoin de connaissance plus poussé, identifié par le diagnostic ou par le territoire. Il s'agit d'une démarche établie sur du long terme (temps incompressible de l'inventaire) qui est idéalement plus ciblée, notamment sur des actions de valorisation touristique ou d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme par exemple).

L'inventaire peut être plus ou moins exhaustif selon le nombre de champs remplis par fiche et les critères descriptifs que l'on met en place (pourcentage recensement/études). Le temps d'un inventaire, et par voie de conséquence le budget, peuvent être globalement réduits s'il s'adapte en priorité à un projet précis (révision de PLU sur une commune, projet d'itinéraire du patrimoine etc.).

Les méthodes sont celles préconisées par l'Inventaire Général et utilisées par le service de la connaissance du patrimoine (SCP). Les notices des édifices peuvent être adaptées aux territoires et comporter des champs spécifiques pour une meilleure gestion locale du patrimoine.

Des enquêtes plus ciblées sur le petit patrimoine

La grande disparité observée dans la forme et le fond des recensements ou inventaires du petit patrimoine a conduit le CAUE du Lot à mettre en place une méthodologie destinée à harmoniser toutes ces données à des fins de restitution, de valorisation et d'une meilleure gestion des collectivités territoriales.

Cette méthode s'appuie sur une expérimentation lotoise avec ses spécificités mais peut être facilement adaptable aux autres territoires (idéalement les Pays, PNR ou départements) et aux attentes variées (inventaire sur un chemin de randonnée, inventaire thématique ou exhaustif...).

→ Fiches CAUE du Lot - Annexe I.1

b - Compétences et pluridisciplinarité des équipes

L'équipe diagnostic

Elles sont forcément pluridisciplinaires et expérimentées, faisant appel à des compétences multiples en matière de patrimoine, urbanisme, architecture et environnement.

L'équipe inventaire

Les équipes inventaires ne sont pas forcément pluridisciplinaires mais sont expérimentées. Elles peuvent faire appel plus occasionnellement à des compétences complémentaires notamment dans les projets d'urbanisme (documents d'urbanisme) ou bénéficier de formations ponctuelles (aspects plus techniques).

Equipe idéale : historien de l'art / architecte du patrimoine

Synergie des équipes diagnostic et inventaire

Il est intéressant de signaler la complémentarité des deux dispositifs, - diagnostic et inventaire -, qui permettent d'accéder de manière progressive (du global au particulier) à la connaissance du territoire, l'un étant en capacité d'alimenter l'autre et inversement. Il serait donc très dommageable que ces démarches soient mises en place sans que ne soit envisagée au minima une plate-forme d'échanges entre les équipes.

Cas particulier des enquêtes réalisées sur le petit patrimoine

La compétence des techniciens chargés de recenser le petit patrimoine est souvent très variable selon les territoires et les collectivités. Cette méthodologie simplifiée proposée par le CAUE du Lot s'adresse à tous techniciens (collectivité ou association) moyennant un accompagnement (sensibilisation ou formation) prise en charge par une personne ou une structure compétente recommandée par le maître d'ouvrage.

c – Validation scientifique des données de l'inventaire

Suite au transfert des compétences de l'inventaire à la Région, la validation scientifique des données de l'inventaire est prise en charge par le service de la connaissance du patrimoine (SCP). Celle-ci fera l'objet d'une note spécifique à intégrer aux conventions signées par les partenaires.

d – Numérisation et archivage des données de l'inventaire

Les équipes sont équipées, encadrées et formées à l'application Renabl MP, logiciel de saisie des fiches inventaire, par le service régional de la connaissance. Le temps et les modalités de cette formation seront précisés dans les conventions : mise en place du logiciel, numérisation des fiches de terrain, export des fiches au format XML pour la diffusion des données et intégration des données aux outils cartographiques en vue de l'exportation de celles-ci sur les SIG (futur développement de Renabl MP).

La mise en réseau du SCP avec les territoires qui mettront en oeuvre des opérations d'inventaire nécessitera la mise en place d'une plate-forme technique performante. Des choix techniques retenus dépendront la capacité d'opérer le transfert des données territoriales aux bases régionales et nationales (Mérimée) et de veiller à leur mise à

jour. L'ensemble des données permettre d'alimenter le centre de ressources régional sur le patrimoine et les futurs outils de diffusion régionaux (édition, Internet ...).

Ces problématiques d'échanges de base à base ont été abordées dans le cadre d'un stage réalisé au sein de l'URCAUE en février 2007. Le rapport de stage est disponible à l'URCAUE.¹⁴

e – Restitution et diffusion des données (inventaire ou diagnostic)

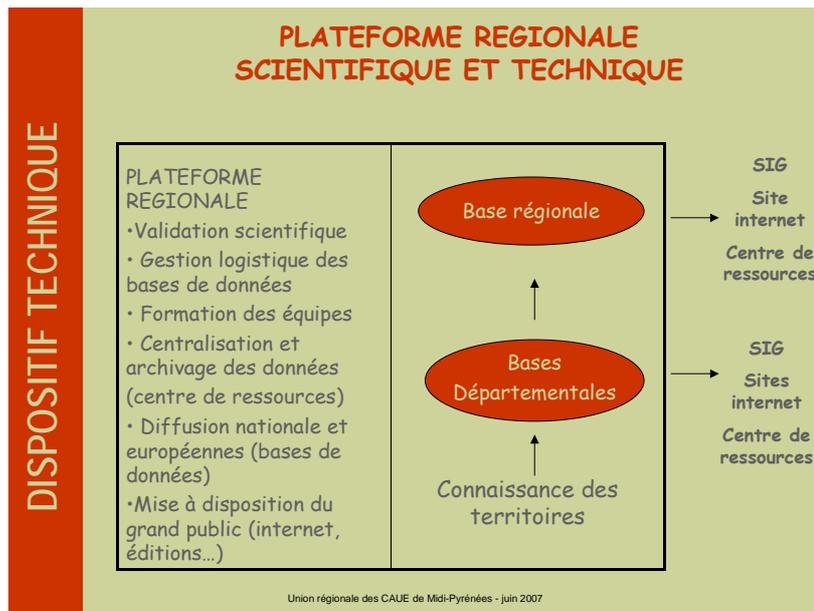
La restitution et la diffusion des données au public sont essentielles à divers niveaux :

Au niveau local, le temps de la restitution (conférences, visites sur le terrain, plaquettes d'information etc.), même s'il est parfois lourd à gérer, est un moment très important. C'est un moment d'échanges très riches sur les potentiels du territoire et sur le devenir de son patrimoine. Ces échanges peuvent générer des prises de conscience des élus ou de la population locale et déboucher sur divers projets de valorisation ou d'aménagement. Cette phase doit être intégrée dès le départ dans le déroulement des inventaires et être menée dans la suite logique de l'enquête de terrain. L'expérience a montré qu'un décalage entre l'enquête et la restitution constitue une perte de temps considérable pour les enquêteurs.

Les données peuvent aussi alimenter les sites Internet départementaux ou de territoires, ce qui demande au préalable de résoudre un certain nombre de questions techniques (compatibilité pour le transfert des données, choix des éléments à transférer, propriété des images etc.).

Au niveau régional, cette connaissance peut alimenter tout le réseau universitaire et mettre en exergue diverses problématiques ou spécificités régionales (exemple du pan de bois). Le projet de site Internet de la Région devrait permettre de diffuser cette connaissance à une grande échelle. L'application Renabl MP devrait être, selon l'avis du SCP et moyennant quelques développements, en mesure d'être relié à un Système d'Information Géographique. Cet outil permettra ainsi de coupler les données patrimoniales aux données géographiques et autres caractéristiques du territoire et contribuer ainsi au développement plus harmonieux de celui-ci.

¹⁴ Girard Xavier, *Etude de faisabilité d'un système d'information géographique au service de la connaissance du patrimoine bâti*, URCAUE 2007.
URCAUE /MDP /Evaluation /19/02/2008



3 – Valoriser le patrimoine

a - Ligne éditoriale régionale

Une ligne éditoriale ne pourra être mise en œuvre au niveau régional qu'après la mise en place d'un Comité de pilotage qui, s'appuyant sur les réseaux et professionnels du livre ainsi que sur les résultats du Protocole expérimental, sera chargé de la rédaction du Cahier des charges :

- Public ciblé et approche?
- Thèmes patrimoniaux?
- Genre et type d'ouvrage?
- Rythme annuel des publications ?
- Charte graphique ?
- Etc.

Ainsi que de proposer des modalités de mises en œuvre pour cette ligne éditoriale

- Quel éditeur ?
- Quels rédacteurs ?
- Quels diffuseurs ?

b - Valorisation culturelle

Les inventaires ont montré qu'ils pouvaient apporter une grande richesse aux projets culturels mais il est essentiel pour des questions de personnel et de budget de bien penser les actions entreprises dans ce sens en fonction des priorités du territoire. L'inventaire exhaustif n'est pas la seule réponse aux questionnements des territoires en matière de patrimoine. Un premier diagnostic peut déjà aider le territoire à définir son ou ses projets et à planifier son besoin de connaissance sur certains secteurs ou certaines thématiques scientifiques.

Les diagnostics comme les inventaires, mis en place dans le cadre d'un réseau régional, permettront également de faire émerger un certain nombre de thématiques

et spécificités à valoriser dans des programmes régionaux en lien avec la Recherche et le réseau universitaire.

c - Valorisation touristique

De la même manière, les projets touristiques peuvent émerger d'un diagnostic de territoire et demander ensuite un approfondissement de connaissance pour la mise en place de circuit touristique ou de sentiers d'interprétation (sentier du patrimoine, sentier de randonnée etc.).

Il serait également utile à l'avenir de développer un partenariat au niveau régional pour mettre en place des opérations de sensibilisation des personnels d'office de tourisme au patrimoine, notamment sur les territoires qui auront fait l'objet d'un inventaire.

d - Sensibilisation

La sensibilisation du public, surtout du jeune public est la suite logique et essentielle de toute démarche de connaissance quelle qu'elle soit.

Il est par conséquent très important que la connaissance puisse :

- être transférée des enquêteurs aux médiateurs par le biais de formation, de sensibilisation ou de l'édition ;
- soit être prodiguée directement par les équipes de terrain, ce qui demande nous l'avons vu un investissement considérable.

Le chemin est souvent long et difficile pour la mise en place de partenariat avec l'éducation nationale. Peut-être sera-t-il nécessaire à un moment de formaliser davantage les choses au niveau régional pour aider les équipes en place dans ce cheminement.

4 – Connaissance et aménagement du territoire

Les équipes (diagnostic/inventaires) peuvent intervenir à divers niveaux. L'idéal serait d'intervenir le plus en amont possible de toutes les démarches :

- o Interventions sur les documents d'urbanisme en partenariat avec les services d'urbanisme et les bureaux d'études (PADD, PLU, POS, CC) ;
- o Interventions sur les secteurs protégés en partenariat avec les communes et les SDAP (ZPPAUP) ;
- o Interventions sur les Chartes paysagères en partenariat avec les territoires et les bureaux d'études ;
- o Interventions sur des actions de réhabilitation (du type cœurs de village ou opérations façades)

Les équipes peuvent également être sollicitées en aval de ces documents, pour avis sur des permis par exemple, lorsqu'il s'agit de bâti faisant l'objet de prescriptions dans les documents d'urbanisme.

5 – Transmission des savoir-faire et formation

a - Sur les savoir-faire et leur transmission

Les préconisations qui suivent sont le fruit d'un bilan sur la transmission des savoir-faire traditionnels réalisé par le CAUE du Lot (dans le cadre du volet 3 du protocole) sur le département et plus spécifiquement sur le territoire du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Ce bilan comporte trois parties : un bilan des savoir-faire utilisés autrefois, l'analyse des obstacles à la transmission des S-F. et des préconisations à destination de différents publics (élus, professionnels et associations). Ce chapitre reprend la synthèse des préconisations issues de ce bilan.

Institutionnels et collectivités

- Développer une meilleure connaissance du patrimoine
 - o Programmation d'études
 - o Approche du contexte historique local
 - o Etude des savoir-faire traditionnels (SFT) locaux et recueil de témoignages
 - o Identification des édifices témoins (en lien avec l'histoire et les SFT)
 - o Créer un lieu de débat sur la restauration
- Afficher les priorités de chaque territoire
 - o Repérer les ouvrages et SFT dont dépend l'identité du territoire
 - o Soutenir la sauvegarde des SFT
 - o Accompagner la réorientation des filières
 - o Sensibilisation du public aux SFT
- Développer une culture partagée
 - o Soutien à la diffusion des connaissances
 - o Formation et sensibilisation au patrimoine pour développer une culture et un langage communs entre acteurs de la restauration
 - o Sensibiliser les professions périphériques
 - o Sensibilisation au patrimoine et aux SFT locaux auprès des scolaires
- Formation à la conduite du projet et du chantier
 - o Former toutes les catégories d'acteurs à ses responsabilités
 - o Apprendre à voir l'édifice dans sa globalité (système constructif, particularismes, contexte historique...)
 - o Apprendre à évaluer chaque élément et poser des priorités
 - o Adapter le programme à l'édifice
 - o Apprendre à gérer qualité de l'édifice/performances exigées
 - o Introduire la notion de système constructif et d'objectifs patrimoniaux prioritaires
- Orienter les dépenses publiques en fonction des enjeux patrimoniaux
 - o Contribuer au temps de la recherche et de la réflexion
 - o Favoriser le stockage d'anciens ouvrages et matériaux

Professionnels du bâtiment

- Redéfinir la nature de la commande avec les territoires
 - o Quel sera l'objet de la restauration demain ?
 - o Quels sont les objectifs patrimoniaux prioritaires ?
- Examiner les métiers ou filières en difficulté
 - o Approvisionnement des moellons en pierre, en lauzes...
- Communiquer sur la notion d'irréversibilité
 - o Limiter les démolitions et conserver les ouvrages en place
 - o Valoriser la réparation
 - o Stocker les matériaux de récupération
 - o Eviter les dégradations irréversibles
 - o Sensibiliser les métiers à risques
- Former
 - o A la lecture du patrimoine
 - o A la pose à sec (sans liant)
 - o A l'introduction des éléments normatifs ou de confort les moins pénalisants
- Sensibiliser
 - o A la conservation des systèmes constructifs traditionnels, à leurs performances

Associations

- Etablir des passerelles avec le monde associatif qui intervient sur la sauvegarde des SFT

➔ Bilan sur la transmission des savoir-faire traditionnels (CAUE46) – Annexe I.3

b - Sur la formation et la sensibilisation

Celle-ci pourra se décliner selon les thématiques proposées à différentes échelles :

Au niveau régional

Des formations qui s'adresseront à tous les publics et proposeront des notions de base communes à tous les territoires :

-> le patrimoine (type formation du CAUE 32), la conduite de projets, les documents d'urbanisme etc.

Au niveau territorial ou départemental

Des formations qui s'adresseront aux professionnels et s'articuleront autour des techniques et savoir-faire spécifiques au territoire (terre crue, pan de bois, pierre sèche...).

Au niveau plus local

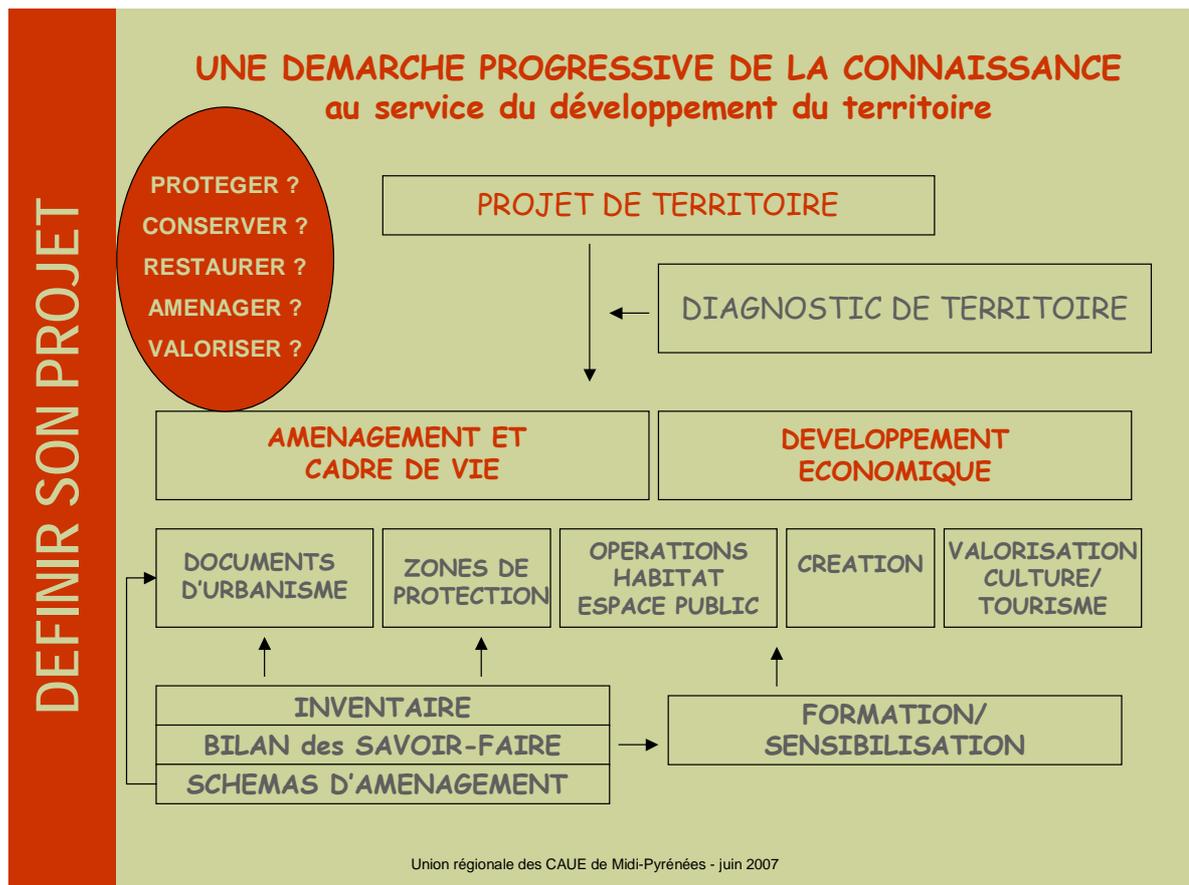
Des opérations de sensibilisation au patrimoine local destinées aux personnes de terrain en vue de la valorisation ou de l'aménagement du territoire : animateurs, associations, personnel tourisme, élus ou techniciens locaux

-> davantage axée sur l'identité du patrimoine local (typologies, matériaux, aspects constructifs..)

6 – Trois démarches transversales pour le développement des territoires

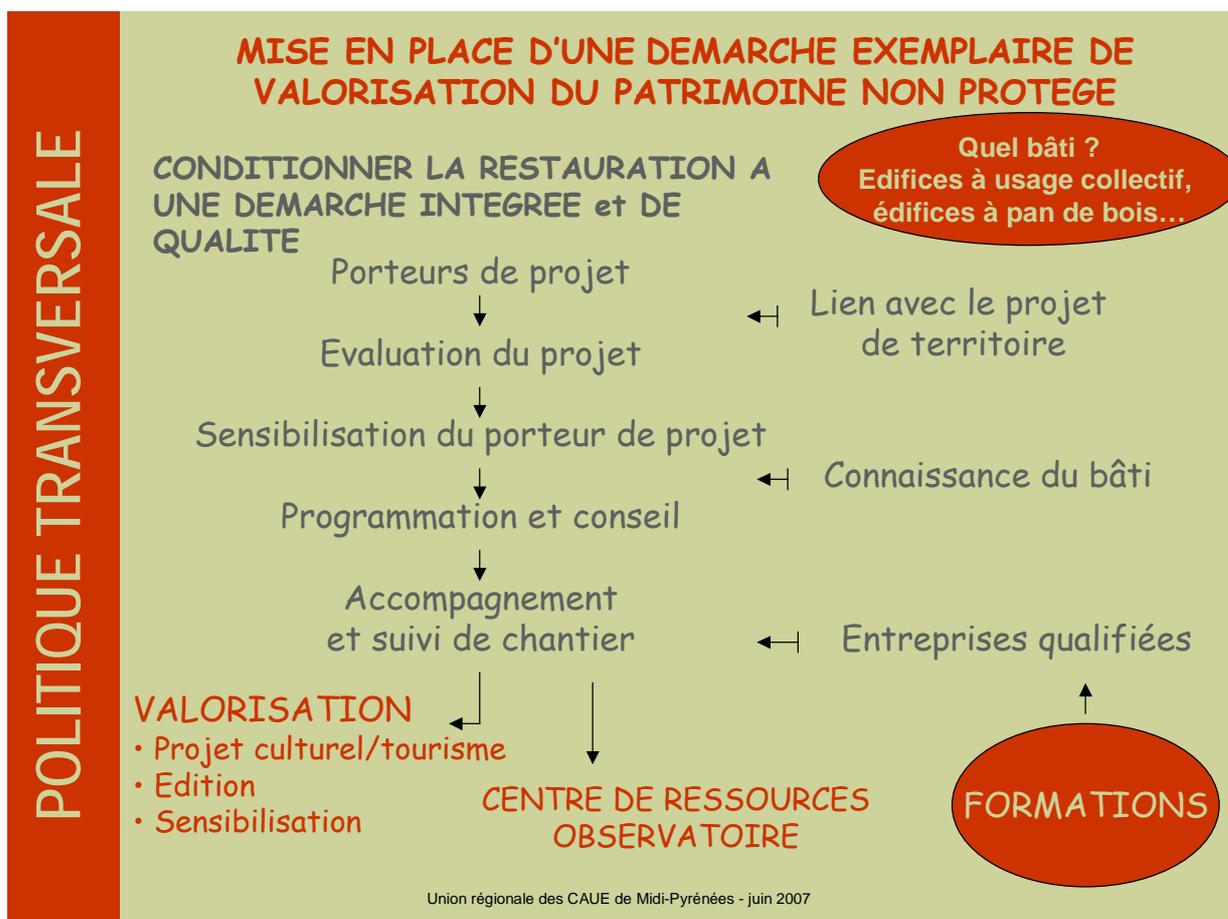
a – Vers une démarche progressive de la connaissance

Le schéma suivant illustre les outils qui peuvent être mis en place progressivement pour aider le territoire à définir et mettre en œuvre son projet patrimonial dans une perspective d'aménagement et de développement économique.



b – Vers une démarche exemplaire et intégrée de valorisation du patrimoine non protégé

Les interventions sur le patrimoine non protégé étaient jusqu'à ce jour gérées par les institutions régionale (pour le patrimoine rural non protégé) et départementales (pour le petit patrimoine rural non protégé). La démarche proposée ci-dessous vise à rassembler ces deux politiques en une politique concertée et à conditionner toute restauration à une démarche intégrée (restauration/valorisation/diffusion) et de qualité (intervention d'entreprises qualifiées) en lien avec les démarches de formation.

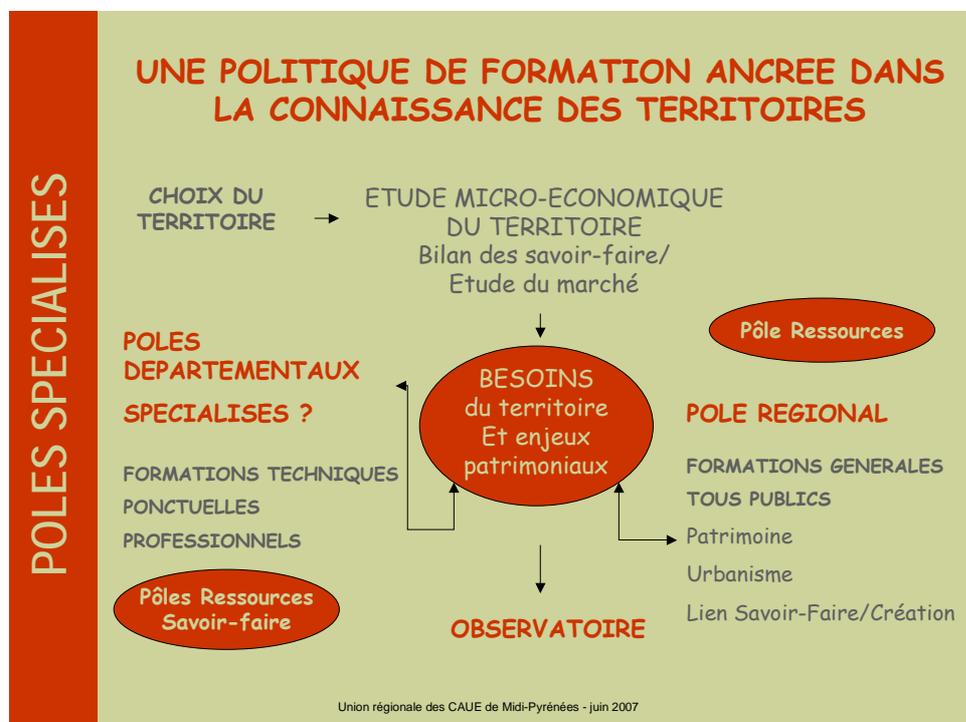


c – Vers des Pôles ressources identifiés et une formation à géométrie variable

Le volet 3 du Protocole a mis en évidence deux choses essentielles :

- l'importance d'avoir une bonne connaissance du marché et des savoir-faire traditionnels pour pouvoir proposer des formations en parfaite adéquation avec les besoins du territoire ;
- la nécessité pour des entreprises qualifiées d'être reconnues et valorisées pour leur savoir-faire en vue de la pérennisation de ceux-ci.

Il est donc proposé d'étudier la faisabilité de Pôles ressources spécialisés autour des savoir-faire régionaux, lesquels dispenseraient des formations et constitueraient un réseau d'échanges gravitant autour du futur « Observatoire Régional du Patrimoine ».



IV – CONCLUSIONS

Le Protocole expérimental de décentralisation sur le patrimoine a montré tout l'intérêt de reconsidérer le patrimoine comme un enjeu dynamique et évolutif des territoires, capable de rassembler la population locale et de mobiliser de nombreux acteurs autour de projets de valorisation culturels et touristiques.

Si le contexte de la décentralisation n'a pas toujours facilité la mise en place des expérimentations, il a tout de même permis de mettre en lumière un certain nombre de problématiques auxquelles les collectivités seront confrontées très rapidement par cette remise à plat des responsabilités en matière de patrimoine.

Faire du patrimoine un levier de développement des territoires nécessite de modifier complètement notre vision et approche de celui-ci et de raisonner désormais en terme de projet, d'aménagement et de transversalité.

Les expérimentations menées dans le cadre du Protocole ont montré clairement l'importance de partir des attentes des collectivités, des particularités et de la complexité des territoires. C'est au regard de cette identité et d'une meilleure connaissance des lieux que le patrimoine sera le mieux approprié et valorisé par les acteurs locaux, condition d'un véritable développement.

Mais travailler sur l'identité ne veut pas dire passéisme. Cet héritage doit constituer aussi le ferment de la création architecturale et devenir source de dialogue et de qualité pour les projets d'aménagement. C'est à cette condition seulement que le patrimoine devient une mémoire vive s'intégrant dans le continuum de l'histoire. Les équipes ont menés des réflexions très intéressantes sur ces questions d'aménagement, documents d'urbanisme et autres outils tels que les Chartes paysagères, ces démarches demanderaient certainement à être approfondies.

Le patrimoine n'est plus envisagé comme un objet mais bien comme un élément faisant partie d'un système relationnel où architecture, urbanisme et paysage interagissent pour constituer la qualité du cadre de vie.

Enfin si la durée du Protocole n'a pas toujours permis de mettre en place les partenariats souhaités sur un terme aussi court, celui-ci aura tout de même contribué à amorcer de nouveaux échanges interdisciplinaires fructueux. Un des enjeux majeurs à venir dans la gestion quotidienne du patrimoine sera cette gestion transversale et la capacité des territoires à intégrer de nouvelles compétences. A ce titre les actions de sensibilisation et de formation, amorcées dans ce Protocole, seront essentielles pour accompagner les collectivités.

V – ANNEXES

Toutes les annexes mentionnées ci-dessous sont en libre consultation à l'Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées

ANNEXE I - PRODUCTIONS DU PROTOCOLE

- Annexe I.1 : Productions volet 1 - Connaissance
- Annexe I.2 : Productions volet 2 - Valorisation
- Annexe I.3 : Productions volet 3 - Formation / transmission des savoir-faire

ANNEXE II - ETAT DES LIEUX DU PROTOCOLE (MAJ août 2007)

ANNEXE III - PRODUCTIONS EVALUATION

ANNEXE IV - Girard Xavier, *Etude de faisabilité d'un système d'information géographique au service de la connaissance du patrimoine bâti. Expériences en Midi-Pyrénées*. Rapport de stage disponible à l'URCAUE